

# COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mai 2024

### **N°2024/05/30/01 -OBJET : Dénomination des vestiaires du stade municipal Simon Barbier.**

Le trente mai deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-quatre mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

**Étaient Présents** : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Emilie GERMAIN, Christine GARCIN-GOURILLON, Murielle GARZINO, Bernadette SAMUEL jusqu'au point 13 inclus, REYNOUD Henri, Sébastien THOMAS, Laurent JUGLARET, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, FABRE Thierry, Lucie BABIN

**Pouvoirs** : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Patrick LAFFITTE à Marc FUSAT

**Absents excusés** : Fanny ARSAC, Alain CHAIX, Bernadette SAMUEL à partir du point 14

**Secrétaire de séance** : Murielle GARZINO

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Christophe CARRÉ

Monsieur Jean-Christophe CARRÉ rappelle à l'assemblée les travaux entrepris par la commune et terminés récemment concernant la démolition et la reconstruction des vestiaires du Stade Simon Barbier.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que François MAURISSANNE a été secrétaire du bureau du RCT (Rugby Club Toulonnais) à l'époque des frères Herrero et dont le club a été champion de France. Puis fin des années 90, à son arrivée dans la région, il participe à la création de l'école de rugby de Saint Rémy de Provence avant de se lancer en 2013/2014, avec une poignée d'amis, dans la création du club et de l'école de rugby OVALIVE. Malheureusement, il décède brutalement en octobre 2015, à l'âge de 69 ans, sans pouvoir apprécier l'élan rugbystique qu'il a créé dans la vallée des Baux, terre de foot.

A ce titre, Monsieur le Rapporteur propose de nommer les vestiaires du stade Simon Barbier : « Vestiaires François MAURISSANNE »

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer la dénomination suivante : « Vestiaires François MAURISSANNE »

**PRECISE** que l'inauguration officielle aura lieu le mercredi 19 juin 2024

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 31/05/2024

Secrétaire de séance,  
**Murielle GARZINO**



Le Maire,  
**Jean-Christophe CARRÉ**

Publication sur le site de la mairie le : 31/05/2024

